

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf février à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur YouTube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de
convocation :
03 février 2026

Mis en ligne :
24/02/2026

Présents : Mesdames, Messieurs CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Éric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien ;

Nombre de
Conseillers en
exercice : 29

Procurations de vote et mandataires : Messieurs LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à Julie DEGUILLARD et NOEL Henri ayant donné pouvoir à MAHEO Aude ;

Présents : 22
Votants : 24
Quorum : 15

Absent : BONNAFOUS Catherine, DA CUNHA Manuel, GARNIER Chrystèle, LE GUENNEC Jean-Michel, LEJOLIVET Bertrand.

Madame Marlène PEROT est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 03 février 2026) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 10

Délibération n° 2026-010. FINANCES : Budget Principal - versement d'un acompte de subvention aux associations

Rapporteur : Laëtitia TORTELLIER

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission vie associative du 22 janvier 2026,

CONSIDÉRANT le temps nécessaire à l'instruction des dossiers de demandes de subventions 2026,

CONSIDÉRANT l'échéance municipale de 2026 et, de ce fait, le temps nécessaire à l'installation d'une nouvelle commission vie associative,

CONSIDÉRANT que pour garantir le bon fonctionnement des associations, il y a lieu de leur verser un acompte de subvention sachant que la base de calcul s'est portée sur un acompte de 40% de la subvention versée en 2025,

Les conditions pour bénéficier de cet acompte sont les suivantes :

- Avoir bénéficié d'une subvention municipale en 2025 supérieure à 500 € ou d'une aide à l'emploi quel qu'en soit le montant,
- Avoir déposé une demande d'aide financière pour 2026 (date limite de dépôt fixée au 19 janvier 2026).
- Ne pas déjà bénéficier du versement d'un acompte prévu par convention

Seules les associations répondant à ces trois critères figurent dans la liste ci-après.

Madame BONNAFOUS Catherine et Messieurs DA CUNHA Manuel, LE GUENNEC Jean- Michel, LEJOLIVET Bertrand ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ

D'APPROUVER les conditions de versement précitées,

D'APPROUVER le versement d'acompte aux subventions comme suit :

Association	Subvention versée en 2025	Acompte 2026
Badminton TF	799,76 €	319,90 €
Basket TFBC	3 567,71 €	1 427,08 €
Billard ABTF	1 679,27 €	671,71 €
Football ESTF	11 106,35 €	4 442,54 €
GR Breizhilienne	3 878,85 €	1 551,54 €
Gym Volontaire	908,95 €	363,58 €
Gym'Art & Form'Fitness	5 137,09 €	2 054,84 €
Judo TF	2 528,14 €	1 011,26 €
Strange Rider	1 229,65 €	491,86 €
Temps Danses Thorigné	3 179,38 €	1 271,75 €
Tennis de table TFTT	49 664,15 €	Acompte de 40% déjà prévu dans la convention
Tennis TCTF	2 015,00 €	806,00 €
Ultimate UTF	672,70 €	269,08 €
Volley TFVB	457,85 €	183,14 €
TOTAL SPORTS	86 824,85 €	14 864,28 €
AMHV	30 955,15 €	12 382,06 €
Atelier Artistique	814,37 €	325,75 €
Au Bout du Plongeur	3 500,00 €	1 400,00 €
Club Informatique CITF	526,97 €	210,79 €
English for Kids	595,65 €	238,26 €
Jeux et Compagnie	648,01 €	259,20 €
Malle Théâtre	3 500,00 €	1 400,00 €
Oiseau Lyre	664,53 €	265,81 €
THF 36	1 100,00 €	440,00 €
TOTAL CULTURE LOISIRS	42 304,68 €	16 921,87 €
Thorigné-Mali ATM	1 100,00 €	440,00 €
Club de l'Amitié	1 726,38 €	690,55 €
Gyorujbarat	1 100,00 €	440,00 €
Lusk Irlande	1 100,00 €	440,00 €
UNC Soldats de France	630,00 €	252,00 €
TOTAL DIVERS	5 656,38 €	2 262,55 €
TOTAL	134 785,91 €	34 048,70 €

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE

